



## Aidez-nous à prévenir les fermetures de piscine

**Une bonne routine pour garder la piscine propre! Avant de nager, veuillez vous doucher avec du savon.**

- Veuillez éviter de manger une heure avant de nager pour ne pas avoir de maux d'estomac.
- Veuillez vous assurer que les enfants vont aux toilettes avant de nager, et faites-les aller aux toilettes fréquemment pendant qu'ils se baignent.
- Les enfants en bas âge ou les tout-petits qui ne sont pas propres ainsi que les personnes qui souffrent d'incontinence doivent porter un maillot de bain à l'épreuve des fuites.
- Il ne faut pas nager si on se sent malade, si on a des maux d'estomac ou de la diarrhée, ou si on a vomi dans la dernière journée.
- Veuillez à changer les couches dans les vestiaires (et non au bord de la piscine) et à les jeter comme il se doit.
- Lavez-vous les mains après être allé aux toilettes ou avoir changé des couches.

*La qualité de l'eau est régie par les dispositions de la Loi sur la santé publique du Manitoba. Les piscines ferment parfois parce que l'eau est contaminée par des matières fécales ou de la vomissure, ou parce qu'elle est trouble.*

## Règles d'utilisation des piscines intérieures et extérieures

- Il faut avoir la taille et l'âge requis.
- Il est interdit de courir au bord des bassins.
- L'utilisation de jouets gonflables, de bouées et de matériel de plongée nécessite la permission du sauveteur.
- Il est interdit de cracher, de projeter de l'eau et de pousser ou de bousculer les autres.
- Si l'alarme se déclenche, il faut évacuer la piscine immédiatement.
- Il faut porter des vêtements de bain convenables.
- Les enfants en bas âge doivent porter un maillot de bain à l'épreuve des fuites.
- Il est interdit de tenir des propos grossiers ou injurieux dans la piscine ou sur ses abords.
- Il est interdit de porter des chaussures de ville au bord des bassins.
- Amusez-vous bien et respectez les autres.

### Extraits de la Loi sur la santé publique

- a) il est interdit aux personnes atteintes d'une maladie contagieuse ou ayant des plaies ouvertes de pénétrer dans l'eau;
- b) il est interdit d'apporter un contenant en verre sur la promenade d'une piscine ou d'une installation;
- c) il est interdit de se livrer à des jeux qui pourraient mettre en danger les autres baigneurs ou les personnes qui sont autour de la piscine ou de l'installation.

### Les sauveteurs décident de tout

**Si la personne responsable des lieux a des préoccupations en matière de sécurité par rapport à l'utilisation de l'installation par un membre de la clientèle, elle a le droit de permettre ou d'interdire l'accès à une partie ou à l'ensemble de la piscine.**



**Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire aux programmes, veuillez appeler le 311 ou visiter [winnipeg.ca/loisirsenligne](http://winnipeg.ca/loisirsenligne).**



## Conditions d'admission et consignes de sécurité en piscine



**Services de loisirs des Services communautaires**

*Offre d'activités aquatiques sûres et agréables*

## Conditions d'admission du public

La taille minimale imposée varie selon les installations. Les enfants âgés de moins de sept ans ne sont pas admis dans la piscine à moins d'être accompagnés par un parent, un tuteur ou un gardien. Maximum de quatre enfants par adulte.

### Enfants âgés de moins de 7 ans

#### Les enfants ne sachant pas nager :

- doivent être accompagnés dans l'eau par un parent, un tuteur ou un gardien (maximum de quatre enfants par adulte);
- doivent rester à portée de bras des parents, des tuteurs ou des gardiens;
- doivent porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel);
- doivent rester dans la partie peu profonde des bassins.

#### Les enfants sachant nager :

- doivent être accompagnés dans l'eau par un parent, un tuteur ou un gardien (maximum de quatre enfants par adulte);
- doivent rester à portée de bras des parents, des tuteurs ou des gardiens;
- peuvent entrer dans la piscine sans gilet de sauvetage ou VFI (vêtement de flottaison individuel) s'ils ont réussi un test de nage.

### Enfants âgés de sept ans ou plus

#### Les enfants n'ayant pas la taille requise et ne sachant pas nager :

- doivent être accompagnés dans l'eau par un parent, un tuteur ou un gardien (maximum de quatre enfants par adulte);
- doivent rester à portée de bras des parents, des tuteurs ou des gardiens;
- doivent rester dans la partie peu profonde des bassins;
- doivent porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel).

#### Les enfants n'ayant pas la taille requise mais sachant nager :

- doivent être accompagnés par un parent, un tuteur ou un gardien (maximum de quatre enfants par adulte);
- peuvent entrer dans la piscine sans gilet de sauvetage ou VFI (vêtement de flottaison individuel) s'ils ont réussi un test de nage.

#### Les enfants ayant la taille requise mais ne sachant pas nager :

- doivent rester dans la partie peu profonde des bassins;
- ne sont pas tenus de porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel).

#### Les enfants ayant la taille requise et sachant nager :

- peuvent nager de façon indépendante dans la partie peu profonde des bassins;
- peuvent entrer dans la partie plus profonde des bassins sans gilet de sauvetage ou VFI (vêtement de flottaison individuel) s'ils ont réussi un test de nage.



#### Taille minimale

La taille minimale imposée varie selon les installations. Visitez [winnipeg.ca/piscines](http://winnipeg.ca/piscines) ou communiquez avec le 311 pour en savoir plus.

## Admission d'écoles et de groupes

Les groupes de neuf personnes ou plus et les programmes ou activités organisés nécessitant l'utilisation d'une installation aquatique doivent réserver à l'avance en appelant le 311. Les groupes qui fréquentent les installations aquatiques de la Ville de Winnipeg doivent respecter toutes les conditions d'admission.

### Les écoles et les groupes doivent :

- communiquer avec le 311 au moins quatorze jours avant la date de la visite;
- se renseigner sur la taille requise selon la piscine fréquentée;
- se conformer aux conditions d'admission du public;
- payer au moment de réserver.

#### Avant d'arriver :

Déterminez quels élèves/participants **n'ont pas** la taille requise et **ne savent pas nager**, et conformez-vous aux règles qui suivent :

- Les élèves/participants doivent être accompagnés dans l'eau par un adulte. Maximum de quatre enfants par adulte.
- Les adultes doivent demeurer à portée de bras des enfants.
- Les élèves/participants doivent porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel).
- Les élèves/participants doivent rester dans la partie peu profonde des bassins.

Déterminez quels élèves/participants **n'ont pas** la taille requise, mais **savent nager**, et conformez-vous aux règles qui suivent :

- Les élèves/participants doivent être accompagnés par un adulte. Maximum de quatre enfants par adulte.
- Les élèves/participants peuvent entrer dans la piscine sans gilet de sauvetage ou VFI (vêtement de flottaison individuel) s'ils ont réussi un test de nage.
- En général, on demande d'avoir acquis le niveau 5 du programme Natation Junior de la Croix-Rouge ou le niveau Nageur 4 du programme Nager pour la vie de la Société de sauvetage.

Déterminez quels élèves/participants **ont** la taille requise, mais **ne savent pas nager**, et conformez-vous aux règles qui suivent :

- Les élèves/participants doivent rester dans la partie peu profonde des bassins.
- Les élèves/participants ne sont pas tenus de porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel).

#### Lorsque vous arrivez à la piscine, communiquez avec la personne responsable des lieux.

- La personne responsable des lieux reverra les règles de la piscine.
- Indiquez à la personne responsable des lieux les élèves/participants qui doivent porter un gilet de sauvetage ou un VFI (vêtement de flottaison individuel).
- Indiquez à la personne responsable des lieux les élèves/participants qui souhaitent nager en eau profonde. Elle leur fera passer un petit test de nage pour confirmer leurs capacités.

#### Veillez noter :

- Les groupes scolaires ont seulement accès aux installations du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.
- Il n'y a pas de frais de réservation de groupe, mais les droits d'entrée normaux s'appliquent.
- Selon les détails de la réservation, on peut recommander d'autres options, comme la location d'un couloir de nage, au lieu d'une réservation de groupe.